



MAIRIE de BARC

-----27170-----

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 octobre 2025, 19h00
Sous la présidence de Mme Jocelyne HEURTAUX, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. Mmes : Christophe JUIN, Claire MOREIRA, Muriel TROGNON, Céline ALLAIN, Antoinette LERIGOLEUR, Marie GOMBERT, Didier DORCHIES, Frédéric LOERCH, Sébastien GREMONT, Katia MAITRE-LEBLOND, Alexandre PORTE

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. : Jean-Pierre FOSSET, Olivier THIERRY

POUVOIR :

Mr Jean-Pierre FOSSET à Mme Céline ALLAIN

Mr Olivier THIERRY à Mr Christophe JUIN

Madame Céline ALLAIN a été élue secrétaire.

Ordre du jour :

- Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département
- Location salle des fêtes - tarifs 2026
- Location salle polyvalente - tarifs 2026
- Concessions cimetière - tarifs 2026
- Questions diverses

Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département

Le conseil municipal a approuvé le plan financier et la demande de subvention auprès du Département de l'Eure de 2 projets :

- L'installation de 2 radars pédagogiques sur la route d'Evreux le 7 novembre 2024 ;
- Les travaux de sécurisation rue de Conches 2 le 18 septembre 2025 (qui ne seront pas réalisés dans l'immédiat).

Pour permettre de finaliser la demande de subvention, Madame le Maire doit signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département concernant l'installation de 2 radars pédagogiques sur la route d'Evreux ;
- Autorise Madame le Maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département concernant les travaux de sécurisation rue de Conches 2.

Location salle des fêtes – tarifs 2026

Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal l'étude des tarifs de location de la salle des Fêtes pour l'année 2026.

La salle des fêtes est occupée environ 3 week-ends sur 4. Les coûts d'électricité annuels sont plus importants que les recettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2026 :

- pour le week-end et les jours fériés :
 - Commune : 300 €
 - Hors commune : 420 €
- pour une location à la journée en semaine suivant les disponibilités :
 - Commune : 100 €
 - Hors commune : 120 €

Les locations comprennent 100 kWh d'électricité.

Participation en cas de dépassement :

- Par tranche de 100 KWh : 30 €

Un forfait ménage de 100 € pourra être demandé si l'état des lieux constatait un défaut de nettoyage.

Location salle polyvalente – tarifs 2026

Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal l'étude des tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2026.

La salle polyvalente est occupée environ 2 week-ends sur 5. Les coûts en électricité annuels sont inférieurs aux recettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2026 :
 - Week-end :
 - Commune : 160 €
 - pour une location à la journée en semaine suivant les disponibilités:
 - Commune : 60 €

Les locations comprennent 100 kWh d'électricité.

Participation en cas de dépassement :

- Par tranche de 100 KWh : 30 €

Un forfait ménage de 50 € pourra être demandé si l'état des lieux constatait un défaut de nettoyage.

Concessions cimetière - tarifs 2026

Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal l'étude des tarifs des concessions cimetière pour l'année 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2026 :

Caveau (A perpétuité) :

- Concession adulte : 200 €
- Concession enfant (jusqu'à 18 ans) : gratuit
- Concession caverne : 100 €

Lors de l'achat d'une concession, le caveau doit être réalisé dans les 6 mois, sans quoi la localisation de l'emplacement ne sera pas garantie.

Columbarium :

- Concession case (4 urnes) : 450 €

Taxe de dispersion : 40 €

Pour que le cimetière soit plus propre, une affiche va être apposée pour demander aux visiteurs de désherber les entre-tombes de leurs proches.

Questions diverses

- C.C.A.S.

Le repas des anciens se tiendra le dimanche 30 novembre sur le thème « Disco ».

Le vendredi 28 novembre aura lieu la distribution des colis.

Les ateliers des petites mains destinés aux enfants de 4 à 8 ans débuteront au mois de novembre.

- Point financier au 30/06

Les finances de la commune ne présentent pas de problèmes particuliers. Un point de vigilance est à apporter aux dépenses d'électricité qui ont fortement augmenté en 5 ans, malgré des consommations maîtrisées.

- Cour de l'école maternelle

La cour de l'école maternelle manque d'ombre en été. Plusieurs solutions sont en cours de réflexion : pose d'un voile d'ombrage ou végétalisation.

- Haies non taillées

Afin de lutter contre les défauts d'entretien de certaines haies, mettant en danger les usagers des routes, la procédure sera dorénavant :

- l'envoi d'un courrier en recommandé pour demander au propriétaire d'effectuer les travaux nécessaires ;
- Si aucune action n'est constatée la haie sera taillée par une entreprise et la facture transmise au propriétaire.

A l'issue des questions diverses, Madame le Maire décide de clore la séance.

Le Maire,
Jocelyne HEURTAUX